

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 102/2016**

**OBJET :** Projet de fusion des syndicats de rivière du bassin versant de la rivière Ariège

L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

**PRESENTS :** M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS :** Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** l'article L 5212-27 du code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de fusion du syndicat mixte d'aménagement des rivières Haute-Ariège, Vicdessos, pays de Foix (**SYMAR**) du syndicat de restauration des rivières de la plaine de l'Ariège (**SYRRPA**) et du syndicat d'aménagement du Crieu (**SYAC**).

**Vu** le projet de statuts notifié à la CCVA par la Préfecture de l'Ariège et annexé à l'arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

La CCVA approuve le principe de fusion des trois syndicats de rivière **SYMAR/SYRRPA/SYAC** dès lors que cette nouvelle organisation territoriale répond à une cohérence de bassin. Néanmoins, force est de constater que le projet de statuts accorde à la CCVA une représentation au sein du futur Conseil Syndical, réduite à un seul siège sans suppléant.

Bien que la CCVA confirme sa volonté de poursuivre un travail partenarial avec la nouvelle structure, il est proposé de se prononcer contre le projet de statuts compte tenu de la faible représentativité laissée de la CCVA au sein de la nouvelle instance.

Le Conseil communautaire se prononce, à l'unanimité :

- **CONTRE** le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège (SYMAR - Val d'Ariège)

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS